



Compromis de vente

Par Florensac

Bonjour

Je voulais acheter un terrain
La vente a été annulée
La mairie exerce son droit de préemption
Le notaire me facture 500 euros
Pourquoi dois-je payer ces frais ?
Pourquoi pas au vendeur ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour quelle raison la vente a-t-elle été annulée ?
Cette facture du notaire doit avoir un objet précis : de quoi s'agit-il ?

Par Summersay

Bonjour,
Pouvez-vous donner davantage d'éléments, notamment de contexte ou de précision ?
Parce qu'en l'état, j'ai l'impression que c'est à la commune de régler les frais de notaire liés à l'acquisition du bien, puisqu'elle a utilisé son droit de préemption. (
[url=https://www.societehistoiredudroit.fr/limpact-des-frais-de-notaire-sur-le-droit-de-preemption-urbain/]https://www.societehistoiredudroit.fr/limpact-des-frais-de-notaire-sur-le-droit-de-preemption-urbain/[/url])

Par Florensac

Bonjour
En réponse à @Yapasdequoi
C'est la mairie qui l'achète

Par Rambotte

Bonjour.
Et donc qu'est-ce que le notaire facture ?
La réponse n'est pas 500€. 500€, ce n'est pas la chose facturée, c'est le prix de la chose facturée.
Ce qu'on veut comprendre, c'est la chose facturée.

Par Florensac

Bonjour
On me retient les 300 euros que j'avais versés
Plus 200 euros de frais

Par yapasdequoi

Et quel est l'intitulé de la facture ?

(les mots pas les chiffres)